ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2026/2290/oj

Journal officiel de l'Union européenne

C/2026/2290

23.4.2026

FR
Série C

Résumé des décisions de la Commission européenne relatives aux autorisations de mise sur le marché en vue de l'utilisation et/ou aux autorisations d'utilisation de substances énumérées à l'annexe XIV du règlement (CE) nº 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

[Publié en application de l'article 64, paragraphe 9, du règlement (CE) nº 1907/2006 ([1])]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2026/2290)

Décision d'octroi d'une autorisation

Référence de la décision ([1])	Date de la décision	Nom de la substance	Titulaire de l'autorisation	Numéro de l'autorisation	Utilisation autorisée	Date d'expiration de la période de révision	Raisons de la décision
C(2026) 2304	16 avril 2026	Trioxyde de chrome (nº CE: 215-607-8; nº CAS: 1333-82-0)	Sirio Galv S.R.L, Via Martiri della Libertà 3, 35012 Camposampiero, Italie	REACH/26/16/0	Chromage fonctionnel à caractère décoratif pour des applications dans les secteurs des systèmes d'éclairage, des systèmes de chauffage, et de l'ameublement et de l'aménagement intérieur	1er juillet 2030	Conformément à l'article 60, paragraphe 4, du règlement (CE) nº 1907/2006, les avantages socio-économiques l'emportent sur les risques qu'entraîne l'utilisation de la substance pour la santé humaine et pour l'environnement et il n'existe pas de substances ou de technologies de remplacement appropriées.

([1]) La décision est disponible sur le site web de la Commission européenne à l'adresse suivante: Autorisation (europa.eu) (en anglais uniquement).

([1]) JO L 396 du 30.12.2006, p. 1.